

## ARRETE n° 23-028

Relatif à la composition de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu le décret n°2020-785 du 26 juin 2020 relatif à la procédure disciplinaire dans les établissements publics d'enseignement supérieur ;

Vu les articles R. 811-14 et suivants et R. 715-13 et suivants du Code de l'Education ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'UTT ;

Vu la composition du conseil d'administration de l'UTT ;

Vu les élections des membres élus du conseil d'administration appartenant au collège électoral correspondant.

### ARRETE

#### La composition de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers :

Deux professeurs des universités ou assimilés : Dominique GAITI et Alexandre BAUSSARD

Deux maîtres de conférences ou assimilés : Anne-Laure BAUDRION et Elias KHOURY

Quatre usagers : Julien CALONNE, Quentin TUFFERY, Sirine BOURA et Camille MOUSSOU

Fait à Troyes, le 10 janvier 2023

Christophe Collet  
Directeur de l'UTT



Copie

Service juridique